

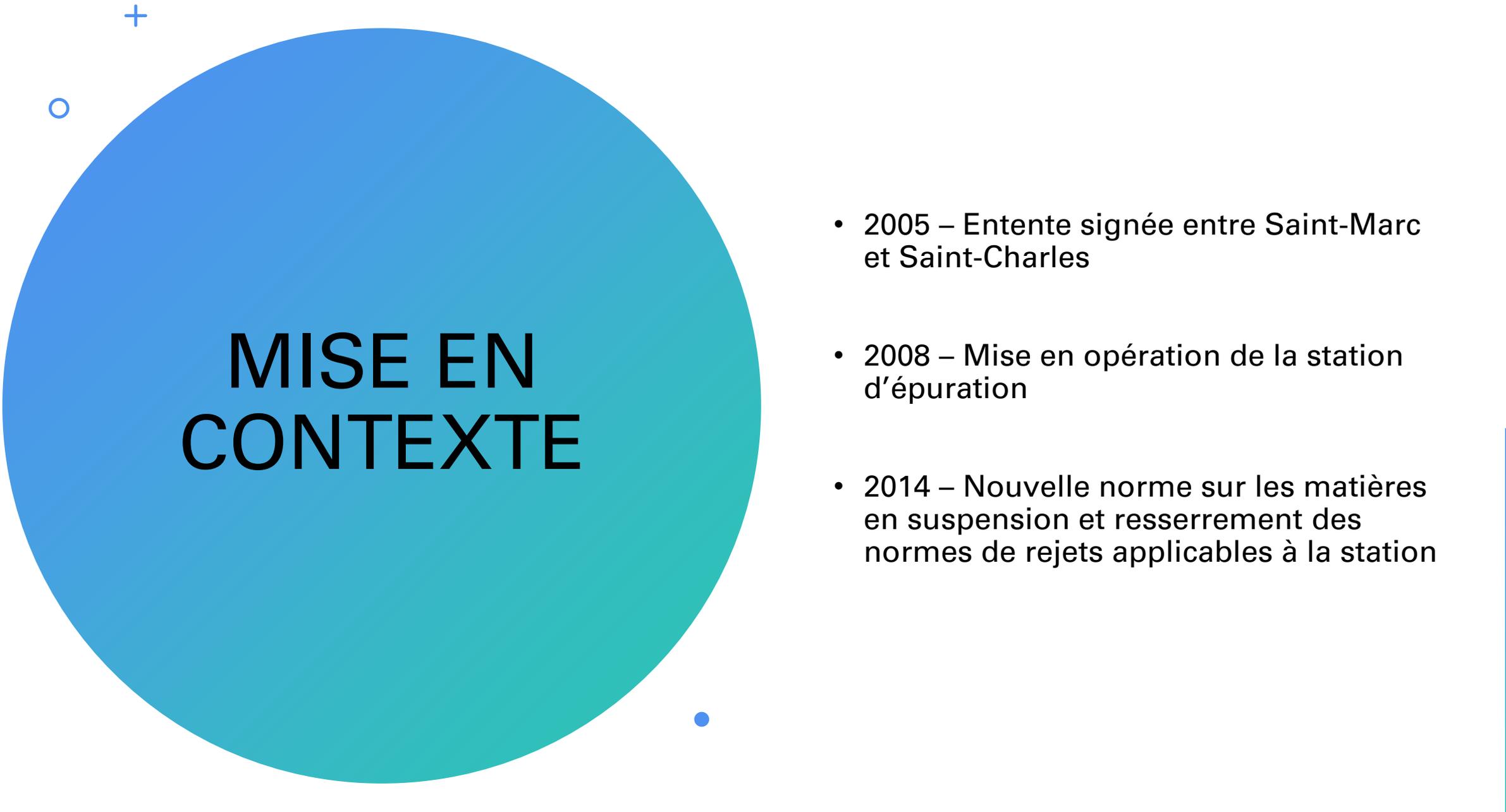
PRÉSENTATION
TRAVAUX DE MISE
AUX NORMES DE
LA STATION
D'ÉPURATION DES
EAUX USÉES

12 juillet 2022



Saint-Charles
sur-Richelieu

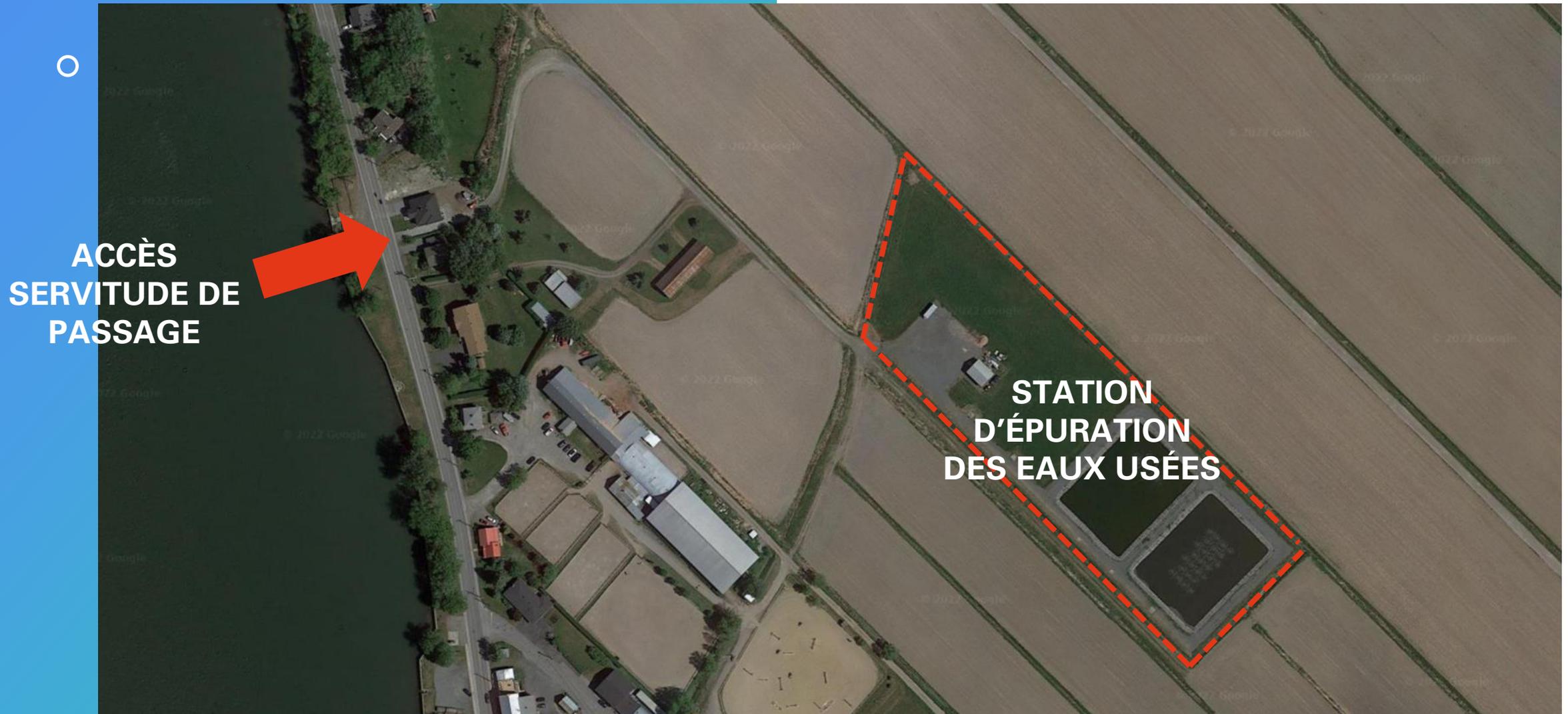
Une histoire de famille!



MISE EN CONTEXTE

- 2005 – Entente signée entre Saint-Marc et Saint-Charles
- 2008 – Mise en opération de la station d'épuration
- 2014 – Nouvelle norme sur les matières en suspension et resserrement des normes de rejets applicables à la station

+ MISE EN CONTEXTE (SUITE)





MISE EN CONTEXTE (SUITE)

- Octobre 2019 – **Premier avis de non-conformité** relatif aux rejets pour non respect de la norme de concentration des matières en suspension
- Avril 2021- Mandat de services professionnels pour **évaluation du système et recommandations** afin de permettre d'atteindre les exigences de conformité
- Octobre 2021- **Rapport d'analyse et recommandations**
- Décembre 2021- **Vérification du MELCC**
- Janvier 2022- *(en lien avec la vérification de décembre 2021)* **Second avis de non-conformité** pour non-respect en 2020 des normes de rejets relatives aux matières en suspension, la norme de rejet pour la concentration en phosphore et le défaut d'avoir transmis en 2020 un plan d'action
- Mai 2022- **Sanction imposée** en raison de la durée des non-conformités relevées depuis 2019.

Résumé des problématiques

Possibilité que les volumes à traiter soient amplifiés par des raccordements non-conformes

(gouttières, pompes de sous-sol, etc)

Nécessité d'améliorer la

performance des étangs existants pour les matières en suspension

Interruption des approvisionnements

en réactifs (alun) en raison de l'accès à l'usine

Nécessité d'ajouter un 3^{ième} bassin

pour respecter les nouvelles exigences (2014) en terme de rejets

ENJEUX

Nouveau conseil: novembre 2021

Nouvelle directrice générale: janvier 2022

Obligation pour la Municipalité de se conformer

Entente liant la Municipalité à Saint-Marc

Discussions et résolution de Saint-Marc approuvant les démarches

Coûts associés

Contexte actuel: difficulté d'obtenir une offre de services dans tous les domaines



+

•

○

PLAN D'ACTION

SOU MIS AU
MELCC
(mars 2022)

- Le plan soumis vise à conformer les opérations de la station d'épuration des eaux usées
 1. **Aménagement un chemin d'accès PRIORITAIRE**
 2. **Inspection des raccordements non-conformes** (croisés pluvial/sanitaire, gouttières, eaux parasites, etc)
 3. **Démarches dans les programmes de subvention** pour obtenir du soutien financier (TECQ et PRIMEAU-1)
 4. **Évaluation** de travaux à réaliser sur les étangs existants (**parois flottantes**) pour améliorer leur performance et réduire les rejets
 5. **Ajout d'un 3^{ième} étang** pour permettre de respecter les nouvelles normes de rejets (2014)

AVANCEMENT DU PLAN D'ACTION



févr. 2022

Acquisition des lots pour le chemin d'accès en cours (avis de réserve-février 2022, mandat acquisition conseil de mai 2022)

juil. 2022

Octroi d'un contrat de services professionnels pour la mise à niveau de la station d'épuration (conseil de juillet 2022)

2023

Travaux à la station d'épuration

Réalisation de tests de fumée afin d'identifier les raccordements non-conforme (conseil de mars 2022)

- Second mandat à venir afin d'investiguer certains tronçons ciblés suite aux tests de fumée

mars 2022

Travaux d'aménagement de la nouvelle voie d'accès (automne 2022)

2022



Lots à acquérir

- Afin d'aménager un chemin d'accès permettant d'assurer l'approvisionnement en réactifs.

LOTS À ACQUÉRIR

LOT



STATION
D'ÉPURATION
DES EAUX USÉES
ACTUELLE

Afin d'aménager un chemin d'accès permettant d'assurer l'approvisionnement en réactifs.

ASPECTS FINANCIERS

La Municipalité est responsable des travaux

La Municipalité demandera du financement dans les programmes de subvention de la TECQ et PRIMEAU-1

Les plans et devis sont admissibles à une subvention de la TECQ et couverts à 100%

Les travaux à réaliser sont admissibles dans le programme PRIMEAU dont le montant peut atteindre 85% du coût des travaux

Le coût des travaux non subventionné sera partagé entre Saint-Charles (51%) et Saint-Marc (49%) selon l'entente en vigueur et après révision des charges hydrauliques respectives



FIN DE LA PRÉSENTATION

Période de questions du
public

